

Wings ASBL - Règlement d'inscription aux stages et activités

Pour garantir une organisation fluide, un cadre sécurisé pour tous les enfants et le respect de notre fonctionnement, nous renforçons les conditions d'inscription.

Nous nous engageons chaque jour pour maintenir la qualité de notre accueil et comptons sur votre collaboration. La confiance mutuelle et le respect de notre cadre sont primordiaux pour garantir notre qualité, la sécurité et le bien-être des enfants.

Article 1 : Séance d'infos / affiliation

Vous certifiez avoir participé à une séance d'information ou vous être affilié sur place.
Vous avez pris connaissance des valeurs et de la pédagogie de notre association.

Article 2 : Inscriptions, réservations et paiements

La validation de votre inscription/réservation se fait uniquement sur preuve de paiement, celui-ci devant être complet avant la fin des inscriptions ou délais de réservation établit. Pour les stages, cela comprend votre choix de cotisation ainsi que le montant du stage. Pour vos anniversaires, les montants des acomptes vous sont annoncés.

Nous vous demandons d'être le plus clair possible dans vos communications afin de faciliter le traitement de votre dossier.

La cotisation doit être effectuée dans un paiement distinct, au nom de l'enfant.

Wings ASBL se réserve le droit de refuser toute inscription incomplète.

L'attribution des places aux cours ou aux stages se fait dans l'ordre des inscriptions complètes. Une simple demande (sans paiement ou sans affiliation) ne garantit pas la réservation d'une place. Seuls les dossiers complets et réglés sont considérés comme valides et prioritaires. Toute place peut donc être attribuée à une autre famille ayant finalisé sa démarche plus rapidement.

Pour accéder aux activités, seul un responsable ayant l'autorité parentale peut inscrire l'enfant. Il devient notre personne de référence et doit donc avoir pris connaissance de toutes les informations en amont.

Article 3 : Annulations, absences et remboursements

En cas d'annulation, de désistement ou de maladie (avant, pendant ou après l'activité), aucun remboursement n'est possible, que ce soit pour un stage, une activité encadrée, une privatisation ou un anniversaire.

Vous confirmez avoir lu les conditions, tenir compte des risques liés à l'activité, et renoncer à toute demande de remboursement liée à l'arrêt du stage ou de l'activité réservée, pour quelque raison que ce soit.

L'ASBL se réserve le droit de proposer un dédommagement selon les cas.

L'ASBL se réserve également le droit d'interrompre une activité sans remboursement en cas de non-respect des règles établies (comportement inadapté de l'enfant, ou négligence des règles par le parent, tuteur légal ou autre responsable).

Article 4 : Horaires, présences, absences et sorties

Wings ASBL est particulièrement attentif à la sécurité des enfants. Nous demandons aux participants de respecter les horaires de début et de fin d'activités, pour des raisons d'assurance et de respect de la collectivité.

Les retards doivent être signalés suffisamment tôt. Les absences doivent être limitées autant que possible et signalées également. Il est préférable que les responsables légaux de l'enfant soient présents au début et à la fin du stage afin de fluidifier les contrôles de sortie (Carte Famille).

Si l'enfant ne vit pas avec ses parents, cela doit nous être notifié. Le responsable devra s'identifier auprès de notre organisation.

L'ASBL est responsable de la personne à qui elle remet l'enfant. Nous pouvons donc demander une identification via la Carte Famille.

Si la personne venant chercher l'enfant n'est pas en possession de cette carte, il vous sera demandé de contacter le responsable légal pour justification. En cas de non-respect de notre protocole de sécurité, des mesures légales pourront être engagées.

Si, à l'issue de la journée, aucun adulte ne s'est présenté et qu'aucune nouvelle n'a été reçue de la part des parents ou tuteurs, l'organisation sera dans l'obligation d'en référer aux autorités compétentes. L'enfant sera alors conduit au commissariat de police le plus proche :

Commissariat de La Louvière — Chausée Paul Houtart 356, 7110 La Louvière.

Article 5 : Inclusion – enfants à besoins spécifiques ou porteurs de handicap

Wings ASBL fonctionne à échelle humaine, avec une équipe d'animateurs qui ne sont pas tous spécifiquement formés à l'accompagnement d'enfants à besoins particuliers.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap ou ayant des besoins spécifiques est possible sur demande préalable, à condition de nous fournir de manière complète et honnête toutes les informations nécessaires à une prise en charge adaptée.

Si, en cours de stage, des besoins dépassant ce qui a été annoncé ou prévu sont constatés, nous nous réservons le droit de mettre fin à l'accueil sans remboursement, afin de préserver la sécurité de tous.

Article 6 : Droit à l'image

En vous inscrivant, vous acceptez que votre enfant apparaisse en photo ou en vidéo sur nos supports de communication. Si vous souhaitez refuser l'utilisation de son image, vous pouvez décocher cette option via votre fiche de membre.

Article 7 : Informations personnelles et santé

En adhérant au club, vous transmettez toutes les informations nécessaires à la prise en charge de votre enfant. Ces données sont traitées en interne et restent confidentielles.

Le responsable qui inscrit l'enfant doit nous communiquer toute information importante (allergies, maladies chroniques, troubles, traitements particuliers...).

Article 8 : Effets personnels, locations, pertes et vols

L'association veille au respect du matériel personnel et en location. Les enfants doivent ranger soigneusement leurs affaires. Wings se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les effets personnels ne peuvent pas rester sur place et doivent être repris chaque jour. En cas d'oubli, les objets seront débarrassés au bout d'une semaine s'ils n'ont pas été réclamés. Les effets personnels oubliés ne sont pas « mis de côté » et ne sont pas sous notre garde. Nous ne conservons aucun effet au-delà de ce délai.

Article 9 : Assurance et documents

Les membres affiliés et en ordre de cotisation sont assurés par l'ASBL durant les activités encadrées.

L'assurance intervient à titre complémentaire à votre assurance familiale (RC).

En cas d'accident, les parents doivent introduire une demande d'intervention dans les 48h et nous transmettre tous les documents nécessaires.

Les demandes d'attestations mutuelles et de déclarations fiscales sont traitées uniquement pendant la semaine du stage. Passé ce délai, aucun document ne sera délivré.

Les activités telles que les sessions privées ou anniversaires ne sont pas pris en charge par le club et son entièrement sous la responsabilité des parents ou du client.

Article 10 : Médicaments et traitements

Aucun médicament ne sera administré sans accord écrit préalable. En cas de pathologie particulière (asthme, épilepsie, allergies...), merci de nous fournir les consignes et documents médicaux nécessaires avant le début du stage.

Article 11 : Sanctions temporaires

Lors des sessions ouvertes, toute personne adoptant un comportement jugé déplacé, destructeur ou irrespectueux envers le lieu, le matériel ou l'organisation pourra être sanctionnée par un renvoi momentané.

En cas de comportement perturbateur, l'enfant pourra être suspendu temporairement (une demi-journée ou journée). Cela permettra de préserver un climat serein pour l'ensemble du groupe. Aucun remboursement ne sera effectué.

Date:

Fait à

Mention lu et approuvé

Signature: